

Validation des Acquis de l'Expérience

Descriptif de la VAE pour les métiers du secteur social et médico-social

La VAE est un droit individuel instauré par la loi de modernisation sociale du 17/01/2002 inscrit dans le code du travail. Elle permet à tout candidat bénéficiant d'une année d'expérience au cours d'une activité salariée ou bénévole, de valider ses acquis en lien avec le diplôme visé.

La VAE constitue un moyen d'obtenir un diplôme par la reconnaissance de compétences professionnelles. A travers l'analyse de situation de travail, la V.A.E contribue à identifier des compétences et des connaissances détenues mais jusqu'alors non reconnues. C'est une reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience.

Le candidat peut acquérir tout ou partie du diplôme. Le jury peut attribuer la totalité du diplôme s'il juge que le candidat a acquis des compétences nécessaires au regard du référentiel professionnel du diplôme visé. Il peut également ne valider qu'une partie des connaissances acquises par le candidat.

Le pôle ressources VAE

Un Pôle Ressources VAE a été constitué au sein de POLARIS FORMATION pour accueillir, conseiller et accompagner les candidats dans leur parcours de VAE.

Le Pôle aide chaque candidat dans l'élaboration et la réalisation de son livret II.

En fonction du statut du candidat le Pôle Ressources fait une proposition d'itinéraire d'accompagnement personnalisé et adapté au diplôme visé.

Le coût de l'accompagnement varie selon l'itinéraire. Des prises en charge financières sont possibles selon le statut du candidat. Dans certains cas une participation financière peut être demandée.

- * salarié : plan de formation, Congé VAE, CPF...
- * demandeur d'emploi : aides du Conseil Régional, Pôle Emploi.

Ce Pôle Ressources VAE a fait l'objet d'une labellisation par la branche professionnelle du secteur social et médico-social.



Conditions d'accès

Toute personne justifiant au moins d'un an d'expérience en lien avec le diplôme visé, qu'elle soit ou non en situation d'emploi. Cette expérience peut avoir été exercée de manière continue ou non. Sont prises en compte dans une demande de VAE l'ensemble des activités professionnelles salariées, non salariées, bénévoles, de volontariat et les stages pratiques en formation initiale ou continue (la durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités réalisées en formation).

Diplômes concernés

Niveau 7

Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale

Niveau 6

Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé

Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants

Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

Niveau 4

Diplôme d'Etat de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale

Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur

Niveau 3

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

Diplôme d'Etat d'Assistant Familial

Démarche à suivre

Le candidat demande un livret de recevabilité auprès du Rectorat ou de l'ASP en fonction du diplôme visé (Livret I). Après avoir rempli son livret de recevabilité, le candidat l'adresse au Rectorat ou à l'ASP qui notifie la recevabilité de sa demande au candidat et lui adresse le livret de présentation des acquis (livret II).

Le Pôle Ressources de POLARIS organise une réunion d'informations sur le parcours V.A.E, les dispositifs d'accompagnement et les modalités de financement (dates sur le site Internet de Polaris Formation).

Si le candidat souhaite être accompagné, un dossier d'inscription est à retirer auprès du Pôle Ressources V.A.E de POLARIS. En fonction du dispositif d'accompagnement choisi, le candidat sollicite : son OPCO (et/ou son employeur, s'il est salarié,) le Pôle Emploi ou les Points relais conseil (PRC), s'il est demandeur d'emploi.

Le candidat est accompagné sur une période de 6 à 18 mois.

Une fois terminé, le candidat adresse son livret de présentation des acquis au Rectorat ou à l'ASP aux dates prévues à cet effet. Le candidat est reçu en entretien par le jury organisé par le Rectorat ou le DRJSCS.

Certification Validation

La fin de la formation est sanctionnée par le passage devant un jury du Diplôme d'Etat délivré par le Rectorat ou la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Nos partenaires

Rectorat de Limoges

Service du DAVA

13, rue François Chénieux

87031 – LIMOGES

Tél. : 05.55.11.41.18

<http://www.ac-limoges.fr/cid117149/validation-des-acquis-experience-vae.html>

ASP

Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine

UNACCESS - Délégation VAE

Service instruction de la recevabilité

8 Place Maison Dieu - CS 90002

87001 Limoges Cedex 1

Tél. : n° azur 0810 017 710

<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

Lieu de formation

POLARIS Formation, site d'Isle :

2, rue du Buisson à Isle

Contacts

- **par le site internet :**
www.polaris-formation.fr
- **par courriel :**
s.faviere@polaris-formation.fr
- **par courrier :**
POLARIS Formation
2 rue du Buisson
BP n°10
87170 ISLE
- **par téléphone :**
05 55 12 29 92
Responsable du pôle VAE et parcours de professionnalisation:
Vincent ENRICO
Secrétaire :
Sabine FAVIERE

Septembre 2019

N° Déclaration : 74870000187

